

La loi de la jungle

Depuis 1982, les années se suivent et se ressemblent. Respectant fidèlement les directives européennes, les gouvernements multiplient les contre réformes : 2005 "annus horribilis", pas plus que les précédentes.

Pourtant, nous savons qu'à un instant donné la quantité se transforme en qualité. L'eau se transforme en vapeur à environ 100 degrés. A quel moment passons-nous de la civilisation à la barbarie ? Nous l'ignorons, peut-être même y sommes-nous déjà, sans que nous ne le sachions. En tout cas, les signes de cette dégradation, de cette décomposition ne manquent pas. Les récents événements des banlieues ne sont que l'expression spectaculaire d'un processus beaucoup plus profond et général.

A force de privatisation, de déréglementation, de précarisation, petit à petit, la seule loi qui s'impose est celle de la jungle. L'annonce par le gouvernement de la création du Contrat Première Embauche (CPE) constitue le dernier élément de ce processus en cours et inachevé.

Le contrat de travail est au cœur de la relation employeur-employé. L'essentiel du Code du travail est bâti autour du Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Dans un rapport de subordination qui s'impose au salarié, l'action syndicale a permis d'obtenir quelques garanties collectives qui permettent de contenir l'arbitraire patronal. c'est précisément pour cela que depuis plusieurs décennies, le CDI concentre toutes les attaques des gouvernements et du patronat.

A chaque fois, c'est au nom du traitement social du chômage que l'on nous a inventé de nouveaux contrats. Des SIVP en TUC en passant par les "emplois jeunes", la liste des contrats "d'exception" est longue. L'utilisation massive de ces contrats, de l'intérim, des Contrats à Durée Déterminée n'a en rien résolu la question du chômage, bien au contraire, tant il est vrai que le développement de la précarité est un frein au développement économique.

Après le Contrat Nouvelle Embauche (CNE), le CPE complète le dispositif qui conduit petit à petit, à ranger le CDI au musée des accessoires. D'ailleurs le gouvernement annonce déjà un contrat "senior".

Déjà le MEDEF, qui ne manque pas d'audace revendicative, pousse son avantage en réclamant la généralisation pure et simple du CNE. Du côté des patrons, c'est assez naturel. Ils rêvent depuis longtemps de l'abrogation du Code du Travail. Dans ce contexte, on comprend mieux l'échec des négociations à l'UNEDIC. Le MEDEF a deux raisons de refuser la cotisation de 1,25 % pour les CDD. Faire payer la précarité est à l'évidence contraire à sa politique constante, par ailleurs l'idée même d'une cotisation supplémentaire est difficilement acceptable au moment où le patronat réclame la suppression pure et simple des cotisations patronales au profit d'une TVA baptisée "sociale" pour la circonstance.

Alors que s'ouvre à nouveau ce débat, il n'est pas inutile de rappeler que le chômage et la baisse des salaires pèsent considérablement sur le financement de notre protection sociale.

Depuis 20 ans dans la valeur ajoutée des entreprises dont la somme forme le Produit Intérieur Brut (PIB) environ 10 points ont basculé de la rémunération du travail, vers la rémunération des employeurs, concrètement de notre poche à celles des patrons et des actionnaires. C'est pourquoi il est plus que jamais légitime que nous continuions à revendiquer l'augmentation des

salaires, c'est une question de justice, mais c'est aussi le meilleur moyen de financer notre protection sociale.

Cette discussion n'est pas technique. Nous savons que dans sa volonté d'abaisser le coût du travail, l'Union européenne persiste dans ses projets. Elle vient à nouveau d'ordonner au gouvernement français de respecter les critères de convergences économiques. Aussitôt le ministre des finances Thierry Breton annonce un plan de résorption de la dette sur 5 ans. Les premières mesures annoncées sont sans ambiguïtés : c'est un super plan de rigueur. Il faut donc s'attendre à court terme à de nouvelles décisions en particulier dans le domaine de l'assurance-maladie et des retraites.

Déjà, alors que le dernier incident dramatique survenu à Etampes démontrent qu'il faudrait plus d'enseignants, le gouvernement vient d'annoncer la diminution brutale du nombre de postes offerts au concours (-30% dans l'enseignement secondaire et -13 % dans l'enseignement élémentaire). Quant aux fonctionnaires, toute honte bue, le ministre propose 0,5 % d'augmentation.

Cette politique provoque un mécontentement profond qui s'est exprimé à diverses reprises en 2005. N'oublions pas les conflits qui, de Marseille aux banlieues, sous des formes différentes, expriment une colère sourde.

De tout cela l'Union européenne n'en a cure. Elle a décidé de relancer la fameuse directive Bolkestein qui permet d'appliquer aux salariés étrangers la législation de leur pays d'origine. C'est le complément des délocalisations. Quant on ne peut pas transporter les usines, on transporte les travailleurs.

Evidemment, notre confédération exige le retrait de cette directive. Evidemment aussi, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) demande son application moyennant quelques "améliorations". En 2005, le mécontentement s'est aussi exprimé par le colossal bras d'honneur qu'a été le NON au référendum sur la constitution européenne.

Après le NON de la Hollande, les naïfs et ceux qui croient encore à la démocratie européenne pensaient que le projet était enterré : ils avaient tort. Les eurodéputés ne sont pas du genre à se laisser impressionner par un quelconque référendum. Quelques mois après le 29 mai, ils reprennent leur bâton de pèlerin. La décision est prise. Ils ne savent pas encore comment la mettre en œuvre, mais par la porte ou par la fenêtre, de gré ou de force, il faudra bien que la constitution soit appliquée.

Un tel mépris, un si grand aveuglement est totalement irresponsable. Cette politique ne peut que déboucher sur une explosion. Les salariés n'acceptent plus les journées d'action à répétition qui n'aboutissent sur rien. Les gesticulations mensuelles de la CGT qui accompagnent les signatures automatiques de la CFDT, frisent le ridicule.

Fin 2005, la proposition de grève interprofessionnelle de notre confédération s'est heurtée à une fin de non recevoir. En 2006, centenaire de la Charte d'Amiens, nous rappelons que le syndicalisme libre et indépendant est une condition nécessaire à l'action syndicale, mais aussi à la démocratie. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est certain que la politique du gouvernement et du patronat, tôt ou tard, sera rejetée par la classe ouvrière.

Dans l'immédiat, les propositions salariales du gouvernement pour la fonction publique constituent à l'évidence une provocation. Elles sont tout simplement inacceptables. Mais qui peut penser qu'une ou plusieurs journées d'action "saute-mouton", avec ou sans grève, pourront faire reculer le gouvernement, alors que nous savons tous que ses "propositions" s'inscrivent dans le cadre des oukases de l'Union européenne.